

1. Présentation de l'entreprise

Nom de la société : BROKE AND RECYCLING
Siège social : 45 rue Albert Caron 92150 SURESNES
Numéro d'immatriculation : 929 605 038
Code APE : 3811Z
Coordonnées : contact@brokeandrecycling.com

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre BROKE AND RECYCLING et ses clients, dans le cadre de la fourniture des services suivants :

- Inventaire de mobiliers
- Conseils et accompagnement clients
- Le vidage et l'évacuation de tous mobiliers de bureau et tous matériels informatiques
- Négoce et installation de tous mobiliers de bureau et tous matériels informatiques
- Organisation De dons / ventes aux collaborateurs de tous mobiliers de bureau et tous matériels informatiques
- Le recyclage de tous mobiliers de bureau et tous matériels informatiques
- Toutes activités connexes ou accessoires

3. Acceptation des conditions

Toute commande de services implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le client. Les CGV peuvent être consultées à tout moment sur notre site internet www.brokeandrecycling.fr

4. Produits et services

Inventaire de mobiliers : évaluation et listing détaillé présents sur site.

Conseils et accompagnement clients : support personnalisé pour l'optimisation et la gestion du mobilier.

Le vidage et l'évacuation de tous mobiliers de bureau et tous matériels informatiques : Manutention de mobiliers, évacuation des mobiliers du site, chargement de camions.

Négoce et installation de tous mobiliers de bureau et tous matériels informatiques : Acquisition dans le but de revendre. BROKE AND RECYCLING propose également de gérer la logistique et l'installation de mobiliers neufs et/ou d'occasions.

Organisation De dons / ventes aux collaborateurs de tous mobiliers de bureau et tous matériels informatiques : Dons de meubles à des associations, collectivités, organismes d'état. Dons ou vente de mobiliers aux collaborateurs de l'entreprises.

Le recyclage de tous mobiliers de bureau et tous matériels informatiques : chargement des camions VALDELIA pour acheminement vers centre de recyclage.

Toutes activités connexes ou accessoires

5. Prix

Les prix sont indiqués en euros, hors taxes et toutes taxes comprises (TTC). Les frais supplémentaires (frais de livraison, de traitement, etc.) sont précisés avant la confirmation de la commande. Toutefois les prix peuvent être révisés si des modifications sont apportées au dossier après validation d'une première offre.

6. Commandes

Les commandes peuvent être passées par (courriel, site web). Elles deviennent définitives après validation écrite de la part du client et après envoi d'un accusé de réception par nos services. Toute modification ou annulation de commande doit être notifiée par mail ou par écrit et soumise à notre acceptation.

7. Paiement

Le paiement doit être effectué par virement bancaire. Les délais de paiement sont de 30 jours à compter de la date de facturation. En cas de retard de paiement, des pénalités de 14% annuels du montant TTC de la facture seront appliquées. De plus, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée pour couvrir les frais de recouvrement.

8. Exécution des prestations

Les modalités d'exécution des prestations vendues sont convenues avec le client lors de la commande. Nous devons respecter les délais engagés sauf cas de force majeure rendant l'exécution de nos prestations impossibles. Dans ce cas, BROKE AND RECYCLING devra prévenir le client par mail.

9. Droit de Rétractation

Une fois le devis signé et le bon de commande transmis, le client professionnel de BROKE AND RECYCLING ne pourra plus se rétracter. Si le client décide de se rétracter maximum 72 heures avant le démarrage du chantier, ce dernier devra régler 30% du montant TTC du devis signé. Si le client annule 48 heures à l'avance, il devra s'acquitter de 50% de la somme totale TTC prévue au devis. Si le client annule 24 heures à l'avance, il devra s'acquitter de 100% de la somme totale TTC prévue au devis.

10. Garantie

La société BROKE AND RECYCLING a une obligation de résultats ; il s'agit d'opérer l'intégralité des services vendus et décrits sur la proposition commerciale dans les délais impartis ; délais également inscrits dans la proposition commerciale. En cas de non-respect des obligations dans les délais impartis le client pourra se retourner contre la société BROKE AND RECYCLING et réclamer ainsi un dédommagement.

11. Responsabilité

BROKE AND RECYCLING ne peut être tenu responsable des dommages indirects résultant de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation des services fournis. En cas de force majeure, notre responsabilité est dérogée (voir paragraphe 8)

12. Données personnelles

Les données personnelles collectées sont traitées conformément à notre politique de confidentialité disponible sur [URL de la politique de confidentialité]. Elles sont utilisées exclusivement pour la gestion des commandes et la relation client.

13. Propriété intellectuelle

Tous les contenus, textes, illustrations, et images reproduites sur nos supports (site web, documents commerciaux, etc.) sont protégés par des droits de propriété intellectuelle et restent la propriété exclusive de BROKE AND RECYCLING.

14. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut, le litige sera soumis à la juridiction compétente du tribunal de Nanterre. Les présentes CGV sont soumises au droit Français.

15. Modifications des CGV

BROKE AND RECYCLING se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les modifications seront applicables aux commandes passées postérieurement à leur mise en ligne sur www.brokeandrecycling.fr